

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	17
Représentés :	3
Absents :	3
Ayant pris part au vote :	20

Séance publique du 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC

M Yohan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Dominique ROMULUS représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Absents :

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

M Jean GARGUILLO

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON CANUT

**Délibération n°
DL20260211**

**VENTE D'UN BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE
PARCELLE AL 0268**

Vu la demande de M. GERVET Jean-Basile et de Mme DELCROS Sophie, sollicitant l'acquisition du bien immobilier appartenant au domaine privé de la commune, situé au 3 passage de l'ancienne mairie, sur la parcelle AL 0268 d'une superficie de 134 m² ;

Vu l'avis des services du Domaine en date du 23/04/2025 ;

Vu la proposition de vente de la commune d'Olemps pour un montant de 32 300 €, frais d'honoraires en supplément à la charge de l'acquéreur ;

Vu le courrier de proposition d'achat de M. GERVET Jean-Basile et de Mme DELCROS Sophie reçu le 09 février 2026 ;

Considérant qu'il est maintenant nécessaire d'engager toutes les démarches nécessaires pour la vente de ce bien communal ;

Oui l'exposé de M. Edmond ROUTABOUL, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la cession de ce bien communal à M. GERVET Jean-Basile et à Mme DELCROS Sophie selon les modalités citées ci-dessus ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents ou actes s'y rapportant,
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Délibération certifiée exécutoire par : **19 FEV. 2026**

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication :

- o Affichée le : **19 FEV. 2026**
- o Retirée le :

Le secrétaire de séance
Huguette THERON-CANUT

